Telenco
networks

United Nations GLOBAL COMPACT

Communication sur le Progrès 2017

UN GLOBAL COMPACT
NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies.**

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Développons aujourd'hui les réseaux de demain

SOMMAIRE

I. Édito du directeur 3

II. Telenco 4

III. Le Global Compact et ses 10 principes 6

IV. Charte environnementale Tel'eco 7

V. Principes relatifs aux droits de l'Homme 8

VI. Principes relatifs à la lutte contre la corruption 11

VII. Conclusion sur l'année 2017 13

I. ÉDITO DU DIRECTEUR

Moirans, le 1er juin 2017

Dès la création de Telenco networks, nous avons fait le choix de construire sur le long terme, en investissant dans le respect des Hommes et de la planète. C'est pour cette raison qu'en 2011, Telenco a instauré sa propre charte environnementale, Tel'eco. Telenco networks a ensuite étendu son engagement en 2014 avec son code de conduite éthique, pour assurer des relations de travail et des relations commerciales saines, respectueuses des règles et respectueuses des Hommes.

Cette vision d'un développement économique durable comme seule stratégie envisageable, nous a logiquement mené vers une adhésion active aux dix principes du Global Compact. La formalisation de cet engagement, en juin 2016, symbolise notre volonté de ne plus seulement agir en interne, mais désormais d'entraîner nos parties intéressées, dans le sens du développement durable.

A l'occasion de cet édito, je renouvelle cette année encore, au nom de toute la société Telenco networks, notre engagement envers le Global Compact des Nations Unies, ainsi que notre adhésion à ses 10 principes. Actuellement au niveau GC Learner, nous faisons nos premiers pas dans cette initiative mondiale. Nous continuerons l'effort en 2017 pour être prêts à nous présenter au niveau GC Active.

Vous suivrez dans cette Communication sur le Progrès nos réussites, mais aussi les éventuels écueils rencontrés. Ainsi, vous pourrez peut-être bénéficier de notre retour d'expérience pour vous aider dans votre démarche, comme nous avons pu mettre à profit celui d'autres participants. A travers cette Communication sur le Progrès, Telenco networks va exposer sa ligne de conduite, preuves à l'appui et en toute transparence.

Denis Falliex

Denis Falliex
Directeur général de Telenco networks

« La formalisation de notre engagement, symbolise notre volonté de ne plus seulement agir en interne, mais désormais d'entraîner nos parties intéressées, dans le sens du développement durable. »

II. TELENCO NETWORKS

Telenco networks conçoit une gamme de solutions pour réseaux filaires de télécommunication cuivre et optique en France et à l'international. La société fabrique ou assemble ses produits sur ses sites de Moirans (France) et Porto (Portugal), et commercialise son offre en Europe, Afrique, Moyen Orient et Amérique Latine.

Telenco networks est reconnu comme le leader sur le marché des accessoires de fixation et raccordement pour câbles cuivre et optiques aériens. Grâce à une équipe R&D particulièrement innovante, elle s'inscrit comme un acteur majeur dans le domaine des solutions complètes pour le déploiement du FTTH en immeuble et en zones pavillonnaires. Elle propose notamment une offre complète, du boîtier de distribution FTTH sur poteau jusqu'à la prise terminale optique chez l'abonné.

II. TELENCO NETWORKS

Notre offre

Une large gamme de matériels et solutions pour réseaux filaires de télécommunication :

- Solutions de fixations de câbles aériens cuivre et optique
- Solutions de raccordement de câbles cuivre et optique
- Solutions de déploiement de câbles cuivre et optique

Nos domaines de compétences

Nos sites de production optique et cuivre basés en France et au Portugal permettent d'offrir à nos clients une large gamme de produits d'ancrage et de connectique tout en garantissant des délais d'approvisionnement courts.

L'intégration du laboratoire d'essais optique, mécanique et électrique au sein de l'entreprise permet de valider de manière réactive nos solutions, dans le respect des spécifications techniques de nos clients.

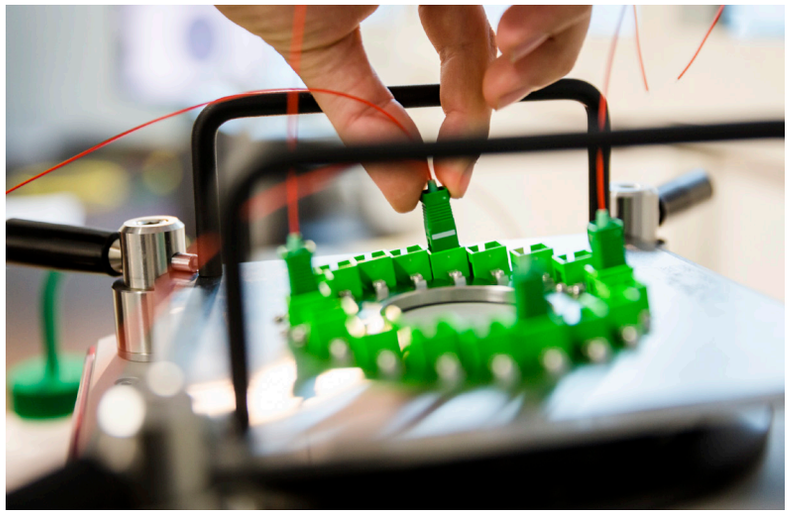

90
collaborateurs

29
millions d'euros
de chiffre d'affaires
en 2016

2000m²
de production

6700m²
de plateforme logistique

Exporte vers plus de
50
pays

III. LE GLOBAL COMPACT ET SES 10 PRINCIPES

Le global compact est une initiative volontaire, pilotée par l'Organisation des Nations Unies. Elle regroupe aujourd'hui plus de 14 000 entités de 160 pays, impliquées dans une démarche de responsabilité sociétale. Les entreprises et organisations signataires se sont engagées à respecter et faire respecter 10 principes universellement reconnus.

DROITS DE L'HOMME

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;

2. À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. À contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. À contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;

6. À contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

ENVIRONNEMENT

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8. À prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Les entreprises ayant nouvellement intégré le Global Compact, regroupées au niveau GC Learner, peuvent démarrer progressivement leur démarche. Elles sont autorisées à aborder dans leur première COP, deux thématiques parmi les quatre («Droits de l'Homme», «Normes internationales du travail», «Environnement» et «Lutte contre la corruption»). Telenco networks a fait le choix d'aborder les thèmes des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption, ces deux notions étant pour nous des préalables au respect des normes du travail et de l'Environnement. Nous travaillons tout de même sur ces autres aspects, et vous présenterons nos avancées lors de notre déclaration de l'année prochaine.

IV. CHARTE ENVIRONNEMENTALE TEL'ECO

Le personnel et les dirigeants s'engagent

« Trier/ Recycler »

- Zéro papier dans la corbeille à déchets, zéro déchets dans la corbeille à papier
- Jeter cartouches d'encre, les piles, le carton et le matériel informatique usagé aux endroits prévus

« Consommer avec modération »

- Utiliser les faces verso des ratés d'impression en brouillon
- Développer l'archivage informatique
- Ne pas imprimer systématiquement les courriels

« Maîtriser les énergies »

- Eteindre mon bureau et les locaux communs en les quittant
- Eteindre mon poste informatique, l'imprimante
- Couper le robinet après utilisation
- Trouver le bon équilibre chaud/froid l'été et l'hiver

« Bouger autrement » (Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux transports)

- Adopter une éco-conduite
- Développer le covoiturage

La société s'engage

« Former et informer » (pour mieux agir)

- Diffusion de la Charte à l'ensemble du personnel
- Mettre à disposition et signaler des zones de tri

Acheter mieux

- Privilégier les achats éco responsables et les fournitures à longues durée de vie ou rechargeables
- Favoriser le partenariat avec les acteurs locaux et/ou ISO 14001

Communiquer

Assurer le suivi de la charte

www.telenco.com - Développons aujourd'hui les réseaux de demain

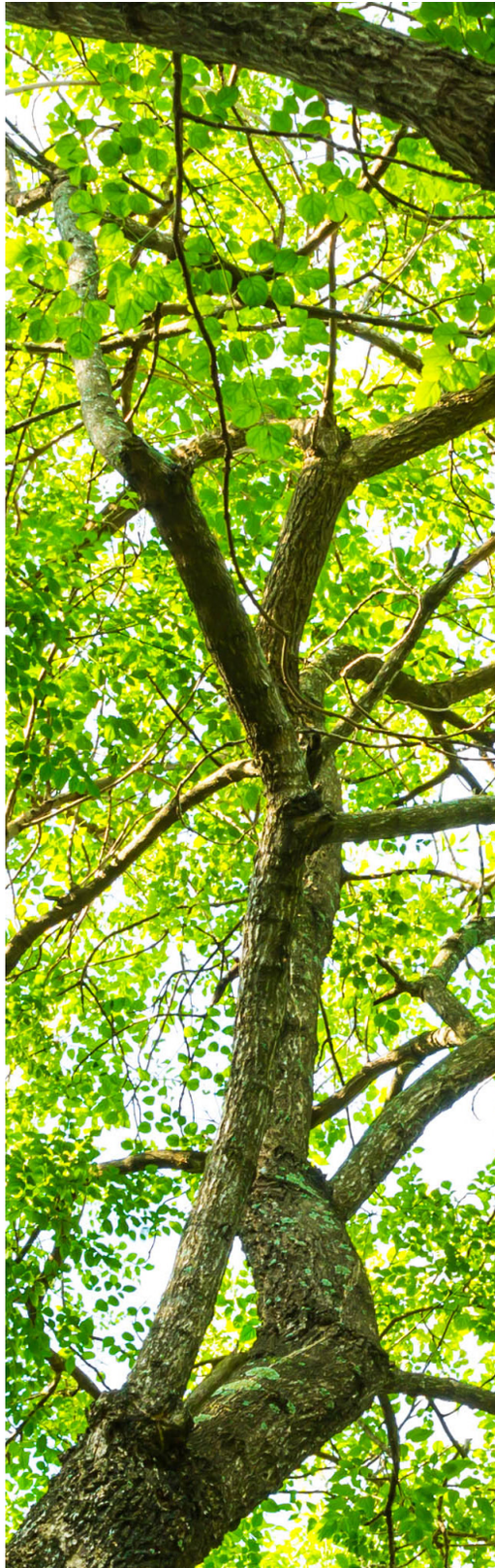

V. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

DROITS DE L'HOMME

- *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;*
- *À veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.*

Notre politique

Telenco networks respecte les droits de l'Homme, ainsi que le droit français, tout simplement parce qu'une petite structure doit sa force à chacun des hommes et femmes qui la compose. Par conviction, Telenco networks incite ses fournisseurs, dans la mesure de ses capacités d'influence, à respecter les règles internationales et à se rapprocher des valeurs du Global Compact.

Nos actes

Telenco networks respecte le **droit français**, et plus particulièrement le **code du travail** pour ses relations contractuelles avec ses salariés. Nous respectons également le code de commerce pour nos relations avec nos fournisseurs, de biens comme de prestations. Dans ce cadre, Telenco networks s'assure que ses employés travaillent en **sécurité**. L'emménagement dans de **nouveaux locaux** a d'ailleurs été l'occasion d'agir pour la sécurité des ateliers, mais également pour l'ergonomie des postes de travail.

Afin d'entraîner dans la démarche nos fournisseurs et pour ne pas être complices de violations des droits de l'Homme, nous avons établi de nouvelles **Conditions Générales d'Achats**. Le fournisseur, en acceptant ces CGA, devra être en conformité avec les normes, règlements et lois locales en vigueur, notamment en matière de droit du travail et respect de l'environnement. L'ensemble des **exigences environnementales et sociétales applicables aux fournisseurs** sont précisées dans l'Annexe 1. L'exigence n°6 de cette annexe concerne plus particulièrement les droits de l'Homme :

« Le fournisseur s'engage à proscrire :
- la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession
- toutes formes de travail forcé et obligatoire
- le travail des enfants
- les châtiments mentaux et corporels »

Pour s'assurer que cet engagement écrit soit tenu, il est stipulé dans ces Conditions Générales d'Achat que Telenco networks se réserve le droit de rendre visite au fournisseur de manière inopinée, pour valider la mise en application de ces exigences.

V. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Enfin, nous encourageons **le bien-être de nos salariés par la promotion d'activités sportives**. Les horaires de midi sont souples afin de permettre la pratique du sport (principalement course, football et CrossFit). Des matchs de football amicaux ont lieux à midi une fois par semaine entre Telenco networks et Telenco distribution. **Les membres de Telenco networks volontaires** (dont le directeur général) **participent chaque année à une compétition sportive de type trail ou marathon**, les frais étant supportés par l'entreprise. Cet évènement sportif est généralement **associé** à une **action caritative** au profit de l'association **«Les Enfants de l'Ovale»**.

Cette dernière a pour objectif d'aider les jeunes défavorisés, grâce à un projet sportif et pédagogique construit autour des valeurs du rugby. **Nos partenaires économiques** sont invités à «récompenser» la performance physique réalisée par nos sportifs, en faisant **un don au profit de l'association**. Par cette action, nous participons au bien-être physique et mental des salariés grâce au sport, tout en participant, via les dons, à une dynamique sociale plus vaste. En 2016, Telenco networks s'est lancé dans **«La Diagonale des Fous»**, course de 167km et 10 000m de dénivelé, se déroulant sur l'île de la Réunion. Cependant, la plupart de nos collaborateurs ne se sont pas senti la force de tenter l'aventure, nécessitant d'être bien préparés. Ils ont alors reporté toute leur énergie à encourager nos 6 coureurs ! Brahim, Denis, Franck, Jean-Yves, Ludovic et Richard se sont élancés dans une course de 59h et ont ainsi récolté 15 000€ pour Les Enfants de l'Ovale.

Découvrez l'association «Les Enfants de l'Ovale»
www.enfantsdelovale.org

V. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

28 salariés du groupe Telenco (y compris les filiales portugaises), ont également participé au **Trail des Passerelles de Monteynard** (Isère, 38), le 16 juillet 2016. Cet évènement sportif, plus accessible que la diagonale, était basé sur le principe «**1km parcouru = 1€ reversé aux Enfants de l'Ovale**». Au total, 574kms ont été parcourus par notre équipe, soit 574€ reversés par Telenco à l'association.

Ces deux courses illustrent l'engagement continu des équipes de Telenco networks pour Les Enfants de l'Ovale, engagement qui a permis de verser 45 000€ à l'association en 2016.

Nos résultats et objectifs

6,8

Taux de fréquence accidentologie 2016, par million d'heures travaillées
(moyenne nationale : 22,9)

0,06*

Taux de gravité 2016, par millier d'heures travaillées
(moyenne nationale : 1,4)

27,4%

Des salariés pratiquent une activité physique, pendant la pause de midi, au moins une fois par semaine

45 000€

ont été reversés à l'association «Les Enfants de l'Ovale» en 2016

* Taux de gravité accidentologie 2016 : 2 jours d'arrêt de travail par millier d'heures travaillées. Ce taux est altéré par un arrêt de longue durée, datant de 2014, qui biaise l'indicateur censé représenter le niveau de sécurité à un instant T, d'autant plus que nous sommes peu nombreux. Afin d'avoir une représentation plus proche du niveau de sécurité actuel et réel de notre société, nous vous proposons un indicateur corrigé, ne prenant pas en compte cet accident.

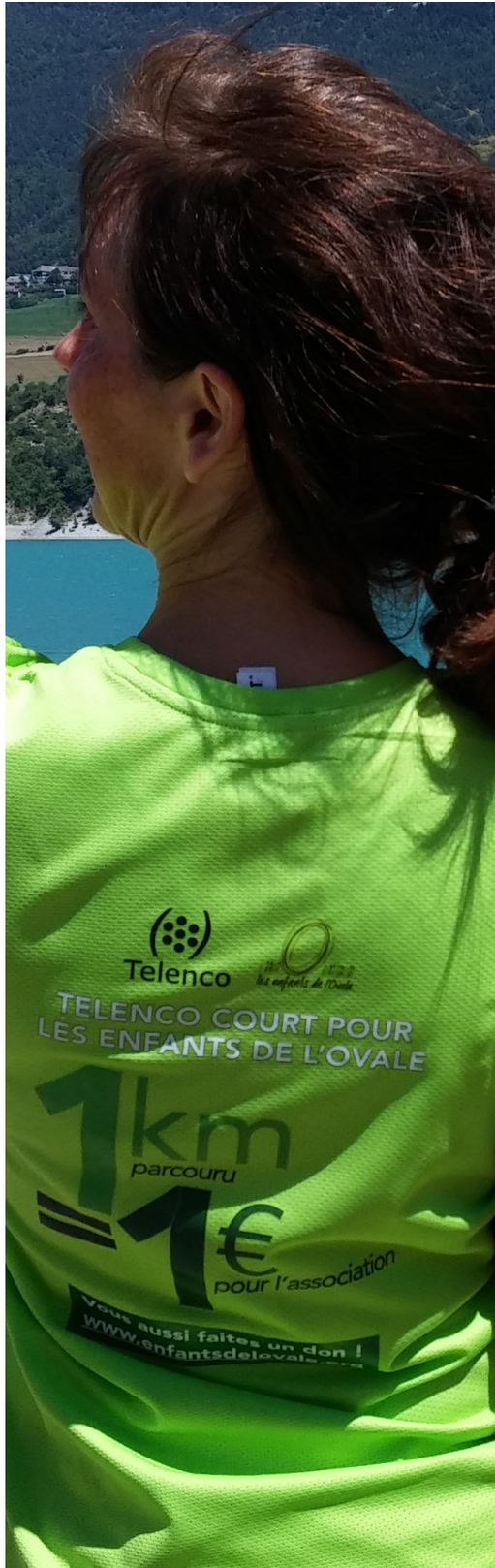

VI. PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- *Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

Notre politique

L'intégrité et la conduite éthique sont essentielles à nos valeurs fondamentales et indispensables pour l'atteinte de nos objectifs. Le maintien des principes d'éthique de Telenco dépend de chacun de nous, agissant d'une façon juste et intègre dans nos activités de chaque jour. Notre code éthique est la déclaration de l'engagement de notre entreprise pour une culture d'honnêteté et de responsabilité.

Nos actes

Le code éthique de Telenco networks communique les valeurs et les règles indispensables pour mener des affaires au nom de notre entreprise. Afin que chacun soit au fait des règles applicables en matière de lutte contre la corruption, chaque salarié doit prendre connaissance du code éthique. Il signe au moment de son embauche ledit code, ratifiant ainsi son adhésion aux règles et principes applicables chez Telenco networks. Ainsi, **chacun engage sa responsabilité personnelle vis-à-vis des 9 points** suivants :

1. Assurer la sécurité de nos collaborateurs

2. Traiter les autres avec respect et dignité

3. Protéger l'environnement

4. Mener les affaires avec intégrité et uniquement au profit de la société

5. Mener nos activités de manière licite et équitable

6. Garantir la sécurité des données et la protection de la vie privée

7. Protéger et utiliser convenablement les biens de l'entreprise

8. Lutter de manière active contre la fraude et le blanchiment d'argent

9. Prévenir toute forme de corruption active ou passive

VI. PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Chacun de ces points est clairement défini afin qu'il soit parfaitement compris par le nouvel embauché. Ex : « Un conflit d'intérêts existe si nos intérêts ou nos activités financières personnelles ou celles d'un membre de la famille influencent ou interfèrent, ou qu'ils semblent le faire, avec notre devoir d'effectuer notre travail dans les meilleurs intérêts de l'entreprise. »

Une fois la définition explicitée, **des règles précises sont fixées**. Ex : « Nous ne pouvons jamais solliciter ni accepter de cadeaux en espèces ou l'équivalent d'espèces de toutes sortes. ». Il est établi sans ambiguïté que le non-respect de ce code de conduite, applicable à toutes les fonctions de l'entreprise, provoquera des sanctions internes. Il est également stipulé que la transgression des lois françaises ou internationales conduira à des sanctions civiles et pénales.

Un code de conduite pour les intérimaires est en cours de mise en place car ils ne sont actuellement pas signataires du code éthique. Ce code de conduite est basé sur des règles simples de respect et de vivre ensemble.

Nos résultats et objetifs

100%

des embauchés depuis 3 ans sont signataires du code éthique

100%

d'adhésion des intérimaires au code de conduite est notre objectif d'ici 2018

0

Tolérance 0 en cas d'événement de corruption avérée, même pour des valeurs vénales minimes

VII. CONCLUSION SUR L'ANNÉE 2017

A travers cette communication sur le progrès 2017, nous avons présenté les différentes actions réalisées par Telenco networks dans l'éthique du Global Compact. A notre échelle, nous cherchons à entrainer avec nous nos parties intéressées afin de promouvoir un développement durable des entreprises. Nous mettons en œuvre des actions à taille humaine, et via des leviers qui nous ressemblent. Notre part active dans Les Enfants de l'Ovale est représentative de notre vision : une association visant un développement personnel, basée sur les valeurs du sport qui nous correspondent.

Telenco networks, de par son activité à l'internationale, est confronté à des sensibilités variables vis-à-vis du développement durable, selon les nations et les cultures. Ce n'est pas à nous de remettre en cause ces points de vue, mais nous pouvons, par nos résultats et nos avancées, démontrer l'intérêt de s'engager dans le Global Compact, et plus généralement dans le développement durable.

Telenco
networks
Rue Séraphin Martin
ZA Valmorge
38430 Moirans
Tel : +33 (0) 476 350 015
www.telenco-networks.com